



Instance de divorce et concubinage

Par **Christophe**, le **07/07/2012** à **10:26**

Bonjour,
En instance de divorce et ce à l'amiable,
j'aimerais savoir en attendant le divorce officiel si je peux me déclarer en concubinage avec ma nouvelle compagne qui vit avec moi.

Par **amajuris**, le **07/07/2012** à **10:29**

bjr,
tant que vous n'êtes pas divorcés, vous êtes encore mariés (avec ses droits et ses obligations) donc vous ne pouvez vous déclarer (à qui et pourquoi) en concubinage.
cdt

Par **imane0213**, le **07/07/2012** à **11:43**

salut, moi j'ai fait mon acte de mariage en Algérie et j'ai obtenu mon divorce aussi en Algérie sans que mon mariage soit consommé. J'ai envoyé mon dossier de divorce à MONSIEUR LE PROCUREUR DE NANTES juste pour que mon divorce soit transcrit car mon ex vit en France et j'attends qu'il soit fait, EST CE QUE cette transcription de divorce va prendre du temps car je voudrais faire un autre acte de mariage avec un autre qui vit en France. IL 'il possible de faire cet acte de mariage avec un autre du moment qu'ici en Algérie le divorce était prononcé légalement? OUI OU NON veuillez agréer tous mes respects